

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

\*\*\*\*

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS LOUDUNAIS

\*\*\*\*

Décision n° 3857

Nomenclature n° 1.1

**OBJET : AVENANT 2 au marché « Extension voirie – réseaux Clos Salé sur la ZI de Loudun avec la Sté RTL.**

## Le Président de la Communauté de communes du Pays Loudunais :

VU

- l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- la délibération N° 2020-4-1 du 15 juillet 2020 portant élection de Monsieur Joël DAZAS en qualité de Président de la Communauté de communes du Pays Loudunais ;
- la délibération n° 2020-5-3 du 22 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire au Président ;
- la décision n°3777 du 19 décembre 2023 portant attribution du marché cité en objet à la Sté RTL ;
- la décision n° 3817 du 04 avril 2024 autorisant la signature d'un avenant n°1 pour l'ajout de prestations complémentaires,

CONSIDÉRANT la nécessité d'apporter une modification en cours d'exécution du marché pour la réalisation de prestations complémentaires imprévues et imprévisibles.

**DECIDE**

### **ARTICLE 1 :**

Un avenant n°2 est signé avec la société ROIFFÉ TRAVAUX LOCATION (RTL), sise 4 rue du Souvenir à ROIFFÉ (86120), représentée par M. Mathieu CHARIER.

### **ARTICLE 2 :**

L'avenant n°2 a pour objet l'ajout de prestations complémentaires pour circonstances imprévues et imprévisibles : le gestionnaire du réseau d'électricité impose un accès en enrobé au transformateur malgré leurs prescriptions initiales.

### **ARTICLE 3 :**

Le montant de l'avenant n°2 s'élève à 5 119,00 € HT, soit 6 142,80 € TTC (six mille cent quarante-deux euros et quatre-vingts centimes).

*Accusé de réception de la Sous-Préfecture*

Acte rendu exécutoire après  
transmission en Sous-Préfecture  
le 1<sup>er</sup> juillet 2024

et publication le 1<sup>er</sup> juillet 2024

Notifié le .....

à .....

Accusé de réception en préfecture  
086-248600447-20240701-3857-AU  
Date de télétransmission : 01/07/2024  
Date de réception préfecture : 01/07/2024

**Montant du marché initial**

Total HT	158 312,50 €
TVA à 20%	31 662,50 €
Total TTC	189 975,00 €

**Avenant n°1**

Objet	Quantités travaux supplémentaires
Date	11/03/2024
Total HT	22 381,25 €

**Avenant n°2**

Objet	Accès au transformateur en enrobé
Date	19/06/2024
Total HT	5 119,00 €

**Total des travaux commandés à ce jour**

Total HT	185 812,75 €
TVA à 20%	37 162,55 €
Total TTC	222 975,30 €

**ARTICLE 4 :**

La dépense sera imputée en section de fonctionnement du budget ZI Loudun de la Communauté de communes du Pays Loudunais.

**ARTICLE 5 :**

Les services de la Communauté de communes du Pays Loudunais sont chargés de l'exécution de la présente décision, dont il sera rendu compte à la prochaine séance du conseil communautaire.

**ARTICLE 6 :**

Conformément aux articles R 421-1 à R 421-7 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou sa publication.

FAIT A LOUDUN, le 1<sup>er</sup> juillet 2024

Le Président,

Joël DAZAS

**SIGNÉ**

---

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après  
transmission en Sous-Préfecture  
le 1<sup>er</sup> juillet 2024

et publication le 1<sup>er</sup> juillet 2024

Notifié le .....

à .....

Accusé de réception en préfecture  
086-248600447-20240701-3857-AU  
Date de télétransmission : 01/07/2024  
Date de réception préfecture : 01/07/2024